

**Communiqué de
presse**



**« CULTURE ET CITOYENNETÉ » - MISE EN ŒUVRE DU CIEC
DU 6 MARS 2015**

Offrir la culture à tous est l'essence même de toute politique culturelle. C'est pourquoi Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la communication, lors du Conseil des Ministres du 3 juin 2015, a réaffirmé, dans la suite du Comité interministériel à l'égalité et à la Citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015, la mobilisation des opérateurs du ministère, de ses agents, des femmes et des hommes qui donnent vie à ses orientations, ainsi que ses premiers partenaires, les collectivités territoriales, autour de quatre axes structurants qui visent à favoriser l'exercice de la citoyenneté et le vivre ensemble par la culture.

1/ Pour mettre la culture au service de la citoyenneté et des valeurs républicaines, le ministère de la Culture et de la Communication a d'ores et déjà engagé plusieurs actions : lancement de l'appel à projet national pour le développement des médias de proximité, le 14 avril 2015 ; signature d'une convention pour le développement du service civique dans le secteur culturel le 21 mai 2015 ; ou encore lancement de l'appel à projet national pour favoriser la maîtrise et la pratique du français par les actions culturelles, le 2 juin 2015. La mission de préfiguration de l'agence de la langue française a été confiée le 21 mai à Loïc Depecker, nouveau délégué général à la langue française et aux langues de France. Enfin, 10 films, sélectionnés pour les valeurs et les qualités qu'ils expriment, seront offerts par le CNC et le ministère de l'éducation nationale aux écoles et collèges pour la rentrée scolaire 2015/2016.

2/ Replacer la culture au cœur de l'éducation pour la jeunesse est l'ambition conjointe du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère de l'éducation nationale qui œuvre au déploiement d'un nouveau plan en faveur de l'éducation artistique et culturelle (présentée au conseil des ministres du 11 février 2015). Ainsi, ce sont 6 millions d'euros qui ont été mobilisés début avril pour permettre de doubler dans les territoires, en lien avec les collectivités locales, les actions de pratiques artistiques et culturelles collectives des élèves. La finale de la première édition de l'opération « École en chœur », qui valorise les chorales scolaires, aura lieu le 19 juin. Par ailleurs, chaque école, collège ou lycée, sera incité à nouer un partenariat privilégié avec l'un ou plusieurs des 350 lieux patrimoniaux et de mémoire mobilisés en faveur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

3/ Pour favoriser l'accès de tous à la culture, le ministère de la Culture et de la Communication renforce son action en direction des territoires, quartiers ou zones les moins bien desservis par l'offre culturelle. L'instruction du 21 mai 2015 avec le ministère de la ville vise ainsi à doter chaque contrat de ville d'un volet culturel qui permettra de concentrer les actions en matière d'EAC, de renforcer la présence des artistes et de mobiliser en particulier les opérateurs culturels nationaux et territoriaux. Le réseau des bibliothèques et médiathèques représente le premier service public culturel de proximité : une réflexion sur les horaires d'ouverture de ces lieux a été confiée le 30 mars à Sylvie Robert, sénatrice.

Contacts presse

Délégation à l'information et à
la communication
01 40 15 80 11
service-presse@culture.gouv.fr

Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la
Communication

www.culturecommunication.gouv.fr

www.facebook.com/ministere.culture.communication

<https://twitter.com/MinistereCC>

4/ Affirmer la diversité culturelle, à l'image de notre société, comme une richesse et reconnaître la pluralité des pratiques est un enjeu fondamental de la politique culturelle. C'est un des objectifs des Assises de la jeune création, lancées en mai 2015, mais aussi de la prise en compte des cultures urbaines, tant par la commande publique (street-art) que dans le réseau des conservatoires et des scènes de musique actuelle (rap, hip hop...). C'est aussi la promotion de la diversité et la lutte contre les stéréotypes dans les médias audiovisuels.

La culture permet à chacun de s'émanciper, de se construire, de s'ouvrir, de s'enrichir. Mais la culture est aussi, par une pratique, une émotion partagée, un lien entre les individus ; elle est cette force qui les rassemble, qui fonde le vivre ensemble. Elle est donc essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au cœur des valeurs républicaines.

Paris, le 3 juin 2015